

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : SORREL, SOUTON, MOREAU, DUFAYARD, PELLOUX, ARRIBERT, ROCHAS, LOCATELLI
ABSENTS : REYMOND

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2018

Précédents comptes rendus acceptés.

RENOVATION DU BATIMENT COUR DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle la décision prise précédemment pour la rénovation du bâtiment technique situé dans la cour de la Mairie et soumet les devis estimatifs s'y rapportant.

Façades	8 330.00 €
Charpente	16 640.00 €
Maçonnerie et canalisation	14 300.00 €
Menuiseries	2 891.00 €
Electricité	1 794.00 €
Réaménagement de la Cour	9 510.00 €
Total	<u>53 466.00 €</u>

Madame le Maire précise que nous pouvons prétendre à l'obtention de subventions de la part du Conseil Départemental à hauteur de 45% soit 24 059.00 €

Après délibération, les membres présents chargent Madame Le Maire de constituer le dossier correspondant.

TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle qu'une partie de la voirie communale nécessite une réfection. Elle soumet à l'assemblée les devis estimatifs correspondants.

Chemin du Tram	14 250.00 €
Impasse de la Chapelle	4 900.00 €
Chemin des Grandes Terres	1 375.00 €
Chemin du Tram (prolongement)	3 285.00 €
Chemin de Tonay	22 100.00 €
Chemin du Faubourg	12 420.00 €
Chemin de Tonay/Les Fortunes	6 746.00 €
Total	<u>65 746.00 € HT</u>

Madame le Maire précise que nous pouvons prétendre à une subvention de 35% de la part du Conseil Départemental. Après délibération, les membres présents chargent Madame le Maire de constituer le dossier correspondant.

REVITALISATION ET REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG
AMENAGEMENT DE SECURITE ET RENOVATION DU BASSIN SITUÉ
CARREFOUR RUE DES BASSINS ET IMPASSE DE LA CURE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le devis estimatif des aménagements de sécurité et de la rénovation du bassin situé au carrefour de l'Impasse de la Cure et de la Rue des Bassins, pour un montant de 52 555.00 € HT soit 63 066.00 € TTC.

Afin de réaliser ces travaux, Madame le Maire propose de demander une subvention au Conseil Régional en plus de celle demandée au Département.

Après délibération, les membres présents donnent leur autorisation pour effectuer les démarches nécessaires.

AMENAGEMENT EXTERIEUR DE SECURITE DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de réaliser un escalier avec barrière de sécurité pour permettre l'accès de la grande salle à la petite salle polyvalente.

Actuellement, les personnes empruntent un passage qui peut être accidentogène.

Aménagement de sécurité coordonné à un aménagement paysagé pour embellir les lieux.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 7 voix pour et 1 contre, autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à solliciter le Conseil Territorial pour l'obtention d'une subvention.

ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux concernant l'éclairage public :

- Remplacement d'un luminaire type balcon Fluo par un candélabre double feux à LED parking espace public devant le Petit Verger.
- Fourniture d'un candélabre double feux à LED pour éclairer le territoire du Petit Verger et ainsi sécuriser les lieux.
- Remise aux normes des coffrets de commande de l'éclairage public.

Pour un montant de : 9 214.80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet
- De solliciter la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fond de concours
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES (CLETC)

Madame le Maire soumet à l'assemblée le rapport de la commission locale concernant les charges transférées depuis le 01/01/2018 pour notre commune pour ce qui concerne notre cotisation à l'office de tourisme.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une commission locale d'évaluation des charges a été créée par délibération de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 25 avril 2014.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de communes Le Grésivaudan et ses communes membres.

Compte tenu des transferts de compétence effectués à compter du 01 Janvier 2018, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

RESULTAT DU DEUXIEME APPEL D'OFFRE POUR LA REHABILITATION DE LA CURE

Madame le Maire fait part des résultats du deuxième appel d'offre lancé pour la réfection de la Cure, pour les lots infructueux, suite à l'ouverture des plis du 11/09/2018.

3 Offres sont retenues.

<u>Lots</u>	<u>Désignation</u>	<u>Entreprise</u>	<u>HT</u>	<u>Estimation DCE</u>
03	Menuiseries Extérieures Bois	Menuiserie Savoisienne	38 472.30	24 700.00
04	Menuiseries Intérieures Parquet	Menuiserie Savoisienne	16 0001.24	10 000.00
07	Carrelages – Faïences	SOGRECA	26 147.90	27 600.00
10	Electricité -Courants faibles - Chauffage	D.S.E.	36 317.20	31 500.00

L'assemblée, à l'unanimité, valide les entreprises retenues.

CIMETIERE

Madame le Maire précise qu'une délibération prise précédemment modifie les concessions dans le cimetière municipal, elles ne sont plus perpétuelles mais cinquantenaires.

Ceci, afin de préserver les personnes désirant acquérir une concession du temps de leur vivant.

Elle propose de décompter le nombre d'années à compter de la première inhumation et non de la date d'acquisition.

L'assemblée donne, à l'unanimité, son accord pour l'application de cette règle.

AIRE DE DECHETS

Madame le Maire précise à l'assemblée que lors de l'incendie fin septembre, nous avons demandé à Monsieur Tournoud d'intervenir avec son tracto-pelle pour disperser les végétaux en feu.

De ce fait, Madame le Maire, propose de lui verser une indemnité couvrant son intervention.

L'assemblée donne son accord et demande à Madame le Maire de convenir d'un montant avec lui.

DIVERS

Le repas des anciens aura lieu le samedi 01 décembre 2018 à midi.

Le Père Noël aura lieu le samedi 15 décembre 2018 à partir de 15h00.